

LE HAVRE, 22 NOVEMBRE 1866...

La séance solennelle d'inauguration du lycée a eu lieu aujourd'hui, à une heure dans une des salles de l'établissement, ainsi qu'il avait été annoncé.

L'assistance était composée comme à l'époque de la distribution annuelle des prix ; c'est-à-dire que l'estrade était garnie par les autorités civiles et militaires, et la salle occupée par les élèves du lycée et leurs parents, et jamais l'affluence n'y avait été plus considérable. Il n'y avait en plus que les hauts fonctionnaires désignés par le ministre pour assister M. le conseiller d'Etat Boulatignier dans la présidence de l'assemblée.

La parole a été d'abord donnée à M. l'inspecteur général Royer, qui suppléait son collègue M. Faye, empêché par une indisposition : M. Royer a lu le procès verbal de la réception de l'établissement dont l'usufruit est accepté par l'état, procès verbal qui constate que la ville, dans l'exécution et dans l'ameublement du magnifique édifice qu'elle a élevé à l'enseignement secondaire, a largement rempli toutes les obligations contractées aux termes du décret relatif à cette fondation.

M. Boulatignier, après cette réception matérielle, s'est chargé d'accomplir ce qu'il a heureusement nommé la réception morale du lycée. Le ministre l'avait particulièrement chargé de se rendre compte de l'état de l'enseignement dans le collège devenu le lycée du Havre. Son délégué n'a pu que rendre bon témoignage de tout ce qu'il a vu, en se mettant en rapport avec les élèves des diverses classes. Il lui a paru que tout était conçu, combiné et ordonné de manière à faire arriver bientôt notre lycée au niveau des meilleurs établissements de l'empire.

Il nous serait impossible de suivre l'orateur dans tous les développements de son discours, dont plusieurs parties ont atteint les proportions d'une véritable éloquence.

Dans sa thèse générale il a expliqué les vues du ministre actuel de l'instruction publique, en fondant ou plutôt en généralisant l'enseignement spécial dans nos lycées. Il a parlé de l'enseignement secondaire classique, en homme qui a été puissamment allaitée à ses sources, et qui y a puisé les fondements solides de son élévation dans les hautes fonctions de l'Etat ; il a parlé de l'enseignement spécial en homme qui, mêlé de bonne heure aux affaires publiques, a compris les nouvelles exigences de l'état social moderne ; il a parlé enfin de l'enseignement primaire des enfants et des adultes en citoyens qui sentent que l'universalisation de l'instruction populaire est le corollaire indispensable de l'irrévocable institution chez nous du suffrage universel.

A ceux qui redoutent le danger de la multiplication des hommes instruits, en ce qu'elle peut avoir pour conséquences de multiplier ceux qu'on appelle dédaigneusement les déclassés de la société, il a dit de regarder notre monde actuel de la base au sommet, pour voir que la grande généralité de ceux qui marquent au premier rang dans les diverses carrières civiles et militaires, et dans toutes les catégories de fonctionnaire jusqu'au plus haut sommet de l'état, ne sont que l'élite de ces déclassés ou des ces parvenus, qui doivent tout à l'éducation acquise avec un labeur soutenu, avec la persistance des efforts à tout les âges de la vie, fidèle en tout temps à la discipline, au courage et à la bonne conduite. C'est à cela que s'adresse pour récompense l'estime publique, qui tourne le dos aux parvenus de la fortune immoralement acquise.

Résumant enfin sa pensée et celle du ministre au nom de qui il présidait cette réunion, M. Boulatignier a dit que l'idéal de l'éducation publique à notre époque consistait à éclairer les esprits en échauffant les cœurs. Il a ajouté que cette manière d'envisager les lettres et les devoirs sociaux devait être comprise en Normandie, cette patrie de Corneille et Malherbe, qui ont appris à la France à noblement penser en vers ; au Havre, cette patrie de Bernardins de St Pierre, qui fut le disciple et l'émule de Jean-Jacques Rousseau ; de Casimir Delavigne, dont la lyre poétique sut consoler par des vers magnifiques la France en proie aux douleurs de ses revers.

Il serait fort à désirer que ce discours pût être reproduit. On ne peut après l'avoir entendu que prier l'orateur président de se recueillir pour en retrouver textuellement toutes les parties, le reconstitué in extenso et l'envoyer au *moniteur*. Les applaudissements enthousiastes qu'ils l'ont fréquemment interrompu sont à cet égard un appel à l'orateur, dont nous ne nous faisons que le fidèle échos en ce moment.

M. Boulatignier a dignement couronné sa mission en donnant lecture d'un décret impérial qui nomme M. Sauvion, proviseur du lycée, chevalier de la Légion-d'Honneur. Cette communication a été saluée d'une universelle acclamation. M. Boulatignier, saisissant ingénieusement l'à-propos, a fait remarquer que les récompenses ainsi accueillies par le suffrage public étaient certainement les plus méritoirement acquises.

Il a fait connaître, en outre, que M. Le ministre de l'instruction publique nommait officiers d'académie MM. Pottier, professeur de mathématiques, et M. Brillant, architecte du lycée. Ces deux nominations ont reçu aussi la consécration des suffrages de l'assistance.

En dernier lieu, M. Le Maire du Havre a réclamé la parole pour remercier le ministre du soin avec lequel il a composé la délégation chargée par lui de prendre réception de notre établissement universitaire, la délégation elle-même de la bienveillance et de la courtoisie exquise avec lesquelles elle s'est acquittée de sa mission.

Après cette allocution, M. le Président a déclaré la séance levée.

(Gustave Cazava, Le Journal du Havre)

M. Le proviseur du lycée du Havre, en présentant à M. le conseiller d'état Boulatignier les professeurs et les élèves, lui a adressé les paroles suivantes :

Discours de M. Sauvion, Proviseur lors de la cérémonie d'inauguration du lycée (jeudi 22 novembre 1866) en présence du conseiller d'état Boulatignier.

« Monsieur le conseiller d'état, j'ai l'honneur de vous présenter les fonctionnaires et les élèves du lycée impérial du Havre. Je suis heureux que la solennité qui nous réunit me fournisse l'occasion de signaler encore une fois le zèle et le dévouement du personnel d'élite qui m'aide à l'accomplissement de la mission que je remplis. Sa collaboration me rend cette tâche facile. Je vous prie de vouloir bien transmettre à S.Exc. l'expression du témoignage que je me fais un devoir de lui rendre ici.

Les élèves qui sont réunis devant vous, M. le conseiller d'état, se repartissent à peu près également entre l'enseignement classique et l'enseignement spécial. Depuis longues années, ces deux enseignements prospèrent simultanément au Havre, sans se nuire, sans même se froisser. Les nouveaux programmes n'ont apporté que peu de modifications à nos anciens usages. Il a suffi d'un professeur de plus pour faire face à tous les besoins et organiser d'une manière complète les branches diverses de l'enseignement nouveau. La répartition en quatre années est dans nos habitudes. Les désertions avant la fin de la dernière sont rares, et plusieurs élèves la redoublent volontiers.

Dans ces conditions, il nous est possible d'alléger les programmes des premières années un peu chargées, en raison de l'âge des élèves auxquels ils s'adressent. Nous pouvons aussi établir un cours facultatif de langues anciennes, en faveur des élèves qui ont le désir de prendre le diplôme de bachelier ès science. Cette perspective, que M. le ministre faisait entrevoir naguère aux élèves laborieux, n'est pas chez nous à l'état de simple aspiration. Elle s'est déjà réalisée et est en train de se réaliser encore.

Les deux enseignements, comme je l'ai déjà dit, prospèrent et se développent, en se prêtant un mutuel appui. Nos classes supérieures sont suivies par des élèves studieux, qui cultivent avec goût et ardeur ces belles-lettres classiques, source féconde ou, depuis trois siècles, l'esprit français puise les éléments de sa grandeur et de son éclat. Ces mêmes élèves ne veulent pas non plus rester étrangers aux sciences ; la plupart d'entre eux ne considèrent leurs études scolaires comme terminées que lorsqu'ils ont été admis aux deux baccalauréats.

Ce goût des études sérieuses est d'autant plus méritoire qu'il est en quelque sorte désintéressé. Car à très peu d'exceptions près, nos élèves ne se préparent ni aux Ecoles spéciales, ni aux cours des Facultés. Après quelques voyages à l'étranger, ils viennent prendre place dans les bureaux de leur père, et suivent cette carrière commerciale dans laquelle les grands noms se perpétuent, comme s'y perpétuent aussi les traditions d'honneur et de loyauté.

Les demi-pensionnaires forment la majorité parmi nos élèves. Cette condition réunit les avantages de l'éducation de la famille à ceux de l'éducation en commun. Nous lui devons cette urbanité de rapports entre les maîtres et les élèves, ces manières polies qui caractérisent le lycée du Havre. Elle permet à la discipline de se maintenir sans contrainte, le lycée n'est plus un séjour où l'on s'ennuie, mais la maison d'études à laquelle on s'attache et dont on conserve dans la vie un souvenir agréable et reconnaissant.

A ce souvenir se joindra dans la génération présente celui de l'inauguration du bel établissement que la ville du Havre, avec le concours du gouvernement, a construit à si grand frais, pour l'éducation de ses enfants. Ils se rappelleront qu'elle a été présidée par un homme d'Etat illustre, non moins distingué par la variété et la profondeur de ses connaissances que par le haut rang qu'il occupe dans les conseils de l'Empereur, assisté du chef vénérable de cette académie qui leur a donné tant de preuves de sa paternelle et intelligente sollicitude. »